

## La Roche-sur-Yon : les écologistes veulent un règlement sur la publicité plus strict

La municipalité de La Roche-sur-Yon est sur le point d'adopter un nouveau règlement sur la publicité. Les écologistes dénoncent « l'un des pires règlements de France ».



Mathilde Mage, Guy Batiot, Alain Bulteau et Claire Mauriat, militants écologistes d'Europe écologie Les Verts à La Roche-sur-Yon, militent pour des règles plus strictes en matière d'affichage publicitaire. (©Journal du Pays Yonnais)

Par **Lucile Akrich**

Publié le 25 Mai 21 à 17:50

Les militants écologistes de La Roche-sur-Yon n'y vont pas par quatre chemins. « Ce règlement sur la publicité est l'un des pires de France », ont martelé Mathilde Mage, Claire Mauriat, Alain Bulteau et Guy Batiot ce **mardi 25 mai 2021** lors d'une conférence de presse, dans leur local d'**Europe écologie Les Verts (EELV)**, rue Racine.

### Un règlement révisé pour 10 ans

En vigueur depuis 2011, le document municipal qui régit les règles en matière d'affichage publicitaire sur la voie publique est en cours de révision.

La municipalité de **La Roche-sur-Yon** a proposé en février dernier un nouveau projet, en conformité avec le cadre législatif national (lire notre édition du 25 février 2021).

« Mais dans ce cadre, on peut faire le strict minimum – ce qui est le cas ici, et on peut aussi aller beaucoup plus loin », glisse Guy Batiot. « C'est important, car on en reprend pour dix ans ! » ajoute Alain Bulteau, coordinateur du groupe EELV Vendée centre.

### « Un manque de concertation »

En premier lieu, c'est la méthode, que dénoncent les écologistes, surpris par l'ouverture, dès le 19 mai dernier, d'une enquête publique pour quinze jours, jusqu'au 2 juin.

**La municipalité a commencé par consulter les publicitaires et les commerçants en 2019, mais ni les habitants ni les associations n'ont été consultés. Et pan ! L'enquête publique vient de tomber. Le projet semble complètement bouclé. Ce n'est pas ça, faire de la concertation.**

**Claire Mauriat, conseillère municipale d'opposition du groupe Europe Écologie Les Verts**

Les opposants écologistes crient au « déni de démocratie ».

« La publicité extérieure est des plus invasives. Imposée sans choix, elle incite à une consommation effrénée dans la recherche constante du profit. Cela nous concerne tous », ajoute Guy Batiot, conseiller municipal.

### Une vision comparative

Sur le fond, plusieurs points interpellent les militants écologistes, qui pour décortiquer le dossier, se sont entourés d'une association experte en la matière, Paysage de France.

**Cette association nous a permis d'avoir une vision comparative de ce qui se fait dans les autres communes de France. Ce sont eux qui estiment que ce projet de règlement est très permissif pour les publicitaires et peu protecteur pour le public.**

**Claire Mauriat**

L'inégalité des **zonages** heurte les écologistes : « Certaines zones autorisent des panneaux jusqu'à 11 m<sup>2</sup>. Cela fait ne fait pas une grande différence avec les 4 par 3 désormais interdits », souligne Claire Mauriat.

L'introduction d'une **vingtaine de panneaux lumineux** hérisse également les opposants. Pour les Verts, « contrairement à la volonté de relocalisation et de promotion du centre-ville, ce sont principalement de gros annonceurs et les afficheurs qui en tirent profit ».

Les détracteurs pointent enfin « la taille et le nombre de panneaux autorisés », prenant l'exemple de **Grenoble** « où la municipalité impose 4 m<sup>2</sup> maximum là où notre règlement propose royalement de passer de 12 m<sup>2</sup> à 11 m<sup>2</sup> en comptant la bande de 7 centimètres autour de la publicité ! »

Les écologistes réclament des **règles plus strictes** : un format unique de 4 m<sup>2</sup>, une limitation du nombre de panneaux, moins de panneaux lumineux et numériques, la limitation de la durée d'allumage, la fin des dérogations et la refonte du projet.

Et d'inviter les Yonnais à aller rencontrer le commissaire enquêteur pour faire enregistrer leurs remarques sur le sujet, lors des permanences mercredi 26 mai, de 9 à 12 heures, et mercredi 2 juin, de 9 à 12 heures, au 5, rue La Fayette à La Roche-sur-Yon. ●